



SPORT – ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE

CONTRIBUTION DU MOUVEMENT SPORTIF AU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Comme toute activité humaine, le sport génère des déplacements, des activités, des équipements, des consommations. A ce titre il partage pleinement les enjeux du Grenelle de l'environnement qu'il s'agisse de lutte contre le réchauffement climatique et d'économies d'énergies, de préservation de la biodiversité, de protection de l'environnement, d'adoption de modes de production et de consommation durables. Il est aussi partie prenante de la mise en place de modes de gouvernance qui concilient les exigences de démocratie et d'écologie comme de la recherche de modes de développement favorables à la compétitivité et à l'emploi.

Deux raisons viennent souligner et amplifier ces relations :

- La massification des activités tout d'abord. Le sport qu'il se pratique ou qu'il se regarde est devenu une des composantes de la vie quotidienne de nos concitoyens. Plus de un sur deux déclare le pratiquer régulièrement et les consommations sportives représentent près de 2 % du PIB comme de la consommation des ménages.
- Les valeurs et les idéaux qu'il incarne. Le sport n'est pas une activité comme les autres. Il revendique et contribue à l'éducation, à la santé, à la qualité de la vie et celle de l'environnement, à la cohésion sociale, à la paix.

Le sport associatif est particulièrement concerné et il doit s'attacher à promouvoir les aspects positifs de ses activités comme à en limiter les impacts :

- A travers un réseau de plus de 150 000 associations sportives regroupées en fédérations nationales qui délivrent près de 16 millions de licences il constitue la première voie d'accès aux pratiques sportives pour la population, en particulier pour les jeunes. Ce réseau doit être mobilisé pour informer, éduquer nos concitoyens, développer pour eux et avec eux des pratiques transférables à tous les moments de leur vie.
- Il représente une grande part des consommations sportives.
- Par ses qualités intrinsèques, il est un vecteur d'éducation et de socialisation, de qualité de vie, de santé, un moteur économique reconnu et doit s'attacher à valoriser sa contribution à la société.
- Ses élites, les athlètes de haut-niveau, les équipes, constituent des modèles qui peuvent et doivent utiliser leur capital médiatique pour diffuser les valeurs environnementales et de développement durable en direction de toute la population.

- Il constitue un réseau mondial dans lequel se développent des solidarités actives et qui contribue à la paix dans le monde.

Le Comité National Olympique et Sportif Français et ses fédérations membres ont clairement choisi cette voie. En 2004 ils ont adopté « l'Agenda 21 du sport français », véritable plan d'action du mouvement sportif français en faveur de l'environnement et du développement durable. Les recommandations de cet agenda inspirent de nombreuses actions concrètes dont nous ne donnerons que quelques exemples d'actualité :

- **La Coupe du Monde de Rugby vient d'adopter un plan environnement qui vise à limiter les impacts liés à la manifestation. Les athlètes de l'équipe de France de Rugby apportent leur contribution à une campagne de communication sur l'environnement. Les médias et les partenaires de l'évènement sont associés au programme environnement. L'ensemble des bénévoles sont formés et le public informé.**
- **Les sports de nature participent à la réhabilitation et à protection de sites, forment leurs cadres à l'environnement, informent leurs pratiquants, les sanctionnent en cas de comportements irresponsables. Par exemple :**
 - **La fédération française de voile recycle ou détruit de manière contrôlée des embarcations qui sans cela encombreraient les rivages,**
 - **La fédération française de la montagne et de l'escale s'associe avec les protecteurs des oiseaux pour concilier escalade et nidification des rapaces,**
 - **La fédération française de canoë-kayak organise des opérations rivières propres et a élaboré une méthode d'enseignement prenant en compte la sécurisation des pratiques et le respect de l'environnement.**
 - **La fédération française de Golf a mis en place une charte de l'eau destinée à limiter les consommations d'eau sur les golfs...**
 - **Les cyclistes développent un programme « roulez propre » et met en place les « patrouilles éco cyclistes » qui au sein des manifestations participent à l'éducation et l'encadrement des participants,**
 - **Dans différents raids des sports de nature, les manquements aux règles concernant la récupération des déchets et l'environnement sont sanctionnés sous forme de pénalités en temps qui s'ajoutent au temps du compétiteur et comptent pour l'établissement du classement final,**
 - **...**
- **L'union générale de l'enseignement libre mobilise l'ensemble de ses 3000 associations sportives autour de l'opération terre d'enjeux, « un geste pour toi, pour moi, la terre pour tous », l'union française des œuvres laïques d'éducation physique publie des guides sport environnement développement durable dont certains sont récompensés par les milieux de l'environnement (Fondation Nicolas Hulot)**
- **A travers l'opération « Soyez sport » le CNOSF impulse et soutien des initiatives visant à favoriser l'accès au sport des jeunes des quartiers. 300 animateurs ont été mis à disposition de cette opération qui irrigue l'ensemble du territoire national.**

S'ils sont significatifs ces exemples ne constituent qu'une amorce de ce qui peut être fait dans le domaine du sport. Nous devons - le mouvement sportif y est prêt – aller plus loin à travers les propositions et orientations suivantes :

- **Accroître la contribution du sport aux politiques publiques dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'inclusion sociale,**
- **Repenser l'organisation des calendriers sportifs pour minimiser les déplacements qui sont particulièrement générateurs de gaz à effet de serre, promouvoir des modes de transports alternatifs aux véhicules individuels,**
- **Organiser le fonctionnement de nos institutions et associations pour qu'elles intègrent les bons gestes quotidiens et que ceux-ci orientent nos actes d'achat, nos consommations,**
- **Promouvoir des modes d'organisation des manifestations éco responsables,**
- **Améliorer la qualité environnementale des équipements sportifs,**
- **Améliorer la qualité environnementale des matériels et articles de sport ainsi que leur contribution au développement durable (refus du travail des enfants, produits élaborés dans le respect des droits des personnes, modes de production respectant l'environnement, encouragement de l'économie solidaire...),**
- **Généraliser dans la communication des fédérations en direction de leurs adhérents l'information et la formation sur l'environnement et le développement durable,**
- **Généraliser dans les formations de cadre l'introduction d'un contenu environnement, développement durable,**
- **Accorder une attention particulière au développement raisonné des sports de nature afin de concilier pratiques sportives, préservation de l'environnement et valorisation des espaces,**
- **Mobiliser le réseau des associations sportives pour développer en complément des activités sportives des activités de solidarité internationale,**
- **Réfléchir aux modalités qui permettraient d'organiser les déplacements internationaux des équipes et pratiquants sportifs dans les perspectives du tourisme responsable.**

Dans tous ces domaines, le sport est prêt à apporter sa contribution et à contribuer à la mise en œuvre des conclusions du Grenelle de l'environnement. Le CNOSF et ses fédérations membres constituent une organisation unique dans le paysage français, une organisation reconnue, hiérarchisée et opérationnelle. Il est prêt à mobiliser ses réseaux, ses ressources pour en tous points du territoire faire aboutir ces orientations, les transformer en projets, en assurer la réussite.

Le sport n'est pas un « sujet » du Développement Durable et de l'Environnement. Il en est un « acteur ».

Le Grenelle de l'Environnement doit prendre acte du rôle que le sport joue déjà dans le domaine de l'environnement comme dans celui du Développement Durable. Il doit permettre que ce rôle se développe et s'amplifie dans le futur. Une nouvelle gouvernance des politiques de développement durable et d'environnement doit être mise en place, gouvernance à laquelle le sport et ses 2 millions de bénévoles apporteront leur contribution.

Cette gouvernance améliorée nécessite que le sport associatif soit reconnu comme acteur à part entière de l'environnement et du développement durable, tout à la fois par les pouvoirs publics comme par les acteurs de l'environnement :

- **Présence de ses représentants dans les instances nationales ou territoriales (conseil national du développement durable, commissions des sites, agenda 21 locaux, conseils d'administration des parcs, réserves, conservatoires d'espaces naturels...)**
- **Présences de ses représentants dans les instances gérant les contributions environnementales actuelles (TDENS, redevances perçues par les agences de bassin...), voire futures si elles concernent particulièrement le sport.**
- **Agrément environnement des fédérations sportives qui remplissent les conditions,**
- **Relance de la commission Barnier « sport - environnement », instance de contact entre le mouvement sportif et le Ministère de l'Ecologie.**
- **Participations de ses représentants aux différentes plateformes inter associatives.**

C'est à ces conditions que nous contribuerons à atteindre les objectifs environnementaux et de Développement Durable qui s'imposent au sport, à notre société comme à chacun d'entre-nous.